

SEBUSHALI Aloys
SECTEUR KANTWALI
COMMUNE RWERERE

RUHENGARI, le 30 Dec 1987

PREFECTURE GISENYI

27 JAN 1988

Guichet B.N.R.

27 JAN 1988

FACTURE N° 22/87

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp Mil de RUH, doit à Monsieur SEBUSHALI Aloys la somme de: CENT VINGT-DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT francs rwandais (122.187 F RW) pour avoir fourni 2.859 kilos de choux verts à raison de 14 F RW, 1.786 kilos de carottes à raison de 26 F RW le kilo et 1.429 kilos de poireaux à raison de 25frs le kilo conformément à la lettre de commande N° 873/BUD.07.09/MP.152 du 06 Avril 1987 du Ministre des Finances et de l'Economie, suivant Bordereaux d'expédition N° 21/87 à 030/87 (en annexe).

122.187

NO. 88

Soit : 2.859 kilos x 14 Frs = 40.026 F RW
1.786 kilos x 26 Frs = 46.436 F RW
1.429 kilos x 25 Frs = 35.725 F RW

✓ Pour vérification et approbation et imputation à charge du 18.102.02.02-18
Engagement 025 du 22/01/88

Total = 122.187 F RW

Le Ministre des Crédits
Le Major HAVIGWINTORE Mathias
Chef du Service Appro-Gestion
Ministère de la Défense Nationale

Caution 5% = 122.187 FRW

6.109 FRW

Net à payer = 122.187 FRW - 6.109 FRW = 116.078 F RW

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: CENT VINGT-DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT francs rwandais (122.187FRW).

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
26 JAN 1988

M. Claude / 23/1/88

Pour Réception conforme

Pour Fourniture conforme

RWANYAGASORE Innocent
Comd En Udc. RUHENGARI

SEBUSHALI Aloys



Pour réception conforme
Kigali, le 21 JAN. 1988

O.P. 177 du 1/02/1988

NGIRUKWATSE Pascal
Major
G-EM AR

Kigali, le 06 Avril 1987

N° 873 /Bud.07.09/MP.152

✓ Monsieur SEBUSHALI Aloys
 Commune Rwerere
GISENYI

Objet: Fourniture de choux,
 carottes, poireaux aux
 services publics durant
 les trois derniers
 trimestres de l'année
 1987.

Monsieur,

Suite à votre offre de prix du 16 décembre 1986 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes déclaré attributaire du marché ayant trait à la fourniture de 37.350 Kgs de choux, de 29.938 Kgs de carottes, de 24.675 kgs de poireaux destinés aux services publics durant les trois derniers trimestres de l'année 1987 pour un montant global de Deux millions cent soixante six mille treize (2.166.013) francs rwandais aux prix unitaires indiqués ci-après, rendu destination.

Article à fournir	Services Consommateurs	Quantité (en Kgs) à ravitailler	P.U. en Frw
1. Choux	Camp Gisenyi	5.400	11
	Camp Ruhengeri	11.400	14
	Camp Muhima	10.800	15
	EGENA	4.875	14
	Groupement Gisenyi	2.250	11
	Groupement Ruhengeri	2.625	14
2. Carottes	Camp Kimihurura	10.313	26
	Camp Muhima	6.750	26
	EGENA	2.250	26
	Groupement Giseryi	1.125	26
	Groupement Ruhengeri	1.500	26
	Camp Bigogwe	7.500	26
	Camp Giseryi	3.375	26
	Camp Ruhengeri	7.125	26

.../...

3. Poirreaux	! Camp Muhima	!	5.400	!	25
	! Camp Bigorwe	!	6.000	!	25
	! Camp Gisenvi	!	2.700	!	25
	! Camp Ruhengeri	!	5.700	!	25
	! EGENA	!	2.250	!	25
	! Groupement Gisenvi	!	1.125	!	25
	! Groupement Ruhengeri	!	1.500	!	25

Les livraisons de ces quantités sont à effectuer aux dates à convenir avec les Services Consommateurs intéressés.

Conformément aux stipulations de l'article 9 du Cahier Spécial des Charges n° I/3217/Bud.07.09/MP.407 du 7 novembre 1986, vous êtes tenu de garantir la bonne qualité et l'absence de toute altération visible ou cachée des produits à fournir au moment de leur réception par une commission de réception désignée à cet effet par les représentants compétents des services consommateurs concernés.

Il est à noter que la seule échéance des délais de livraison convenus vaut mise en demeure. En cas d'inexécution du présent marché suivant les spécifications du Cahier Spécial des Charges précité, l'Administration pourra, sans préjudice de réclamation de dommages et intérêts, se prévaloir de la résiliation du marché et s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs. Dans ces conditions, tout supplément de coût sera imputé à votre charge.

Il est porté à votre bonne attention que vous n'êtes pas autorisé à livrer des quantités supplémentaires sans être préalablement en possession de bons de commande visés par l'Inspection Générale des Finances.

Le paiement se fera sur présentation d'une facture en cinq exemplaires à remettre au Gestionnaire des Crédits du Service destinataire de la marchandise faisant objet de la facturation.

Cette facturation devra porter de manière apparente la mention "Marché n° 323../Bud.07.09/MP.152 du 06 avril 1987....." et sera signée par vous sous la formule suivante: "Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de.....francs rwandais" (montant en toutes lettres).

La quantité du bon de commande ou de la lettre de commande auquel ladite facture se rapporte est nécessaire. De plus, la même facture sera obligatoirement accompagnée de différents bordereaux d'expédition indiquant clairement les quantités facturées. Ces bordereaux d'expédition devront porter la signature des membres de la commission de réception susdite.

En cas de différend entre les parties contractantes, les documents régissant ce marché-ci seront considérés dans l'ordre décroissant de prépondérance ci-après:

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 21/87

Ruhengeri le 07/10 19 87

Expéditeur : SEBASTIEN Aloys

Destinataire : camp militaire Ruhengeri

Implico 209-87

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		<p>LEGUME verts cent trente six kilos choux : 136kg quatre vingt cinq kilos carottes : 85kg soixante huit kilos Poireaux : 68kg</p>	
		<p>TÉMOINS :</p>	
		<p>ISM N. U. IGAMASABO</p>	
		<p>Cpl Ruwutuli E</p>	
		<p>Cpl TWAGRAMUNGU</p>	

Enlevé par

Camion : _____

Chauffeur : _____



80/10/87 10h 20min edo Ruh

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 82/87

Ruhengeri le 30-10 19 87

Expéditeur : S' EBUSHALI Aloys

Destinataire : CAMP MILITAIRE Ruhengeri

Implico 209-87

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		LEGUMES Vert	
		deux-cent cinquante kilos choux	250kg
		Cent-cinquante-six kilos carottes	156kg
		Cent-vingt cinq kilos Poireaux	125kg
		Temoins	
		IS N NZIGARASABO A	
		CFE RUCENA	
		CFE N'DIMURWANCO d.	

Enlevé par

Camion : _____

Chauffeur : _____

Reçus les marchandises



BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 23/87

Ruhengeri le 06-11 19 87

Expéditeur : S EBUSALI Aloy

Destinataire : Camp Militaire Ruhengeri

Implico 209-87

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		LEGNES Verts	
		- quatre-vingts kilos choux	80kg
		- cinquante kilos carottes	50kg
		- quarante kilos Poireaux	40kg
		TEROIN	
		IS N NZIGARASAZO A	
		EPL RUBERA	
		EPL NIZIGARASAZO L.	

[Handwritten signature]
[Handwritten signature]

Enlevé par

Camion : _____

Chauffeur : _____



Les marchandises
en bon état
Le Destinataire :

[Handwritten signature]
COL
Ruhengeri

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 24/87

Ruhwenen le 16/11 19 87

Expéditeur : SEBUSHALI ALOYI

Destinataire : CAMP Militaire Ruhwenen

Implico 209-87

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		<u>LEGNES Verts</u>	
		<u>-Cent. quatre-vingt six kilos choux 186kg</u>	
		<u>-Cent. seize kilos carottes 116kg</u>	
		<u>Porreaux quatre-vingt trois kilos 93kg</u>	
		<u>TEROIRS</u>	
		<u>CDT MUYACOTANON</u>	
		<u>CPL MUGEMA</u>	
		<u>CPL NDIRUKWANCO</u>	

Enlevé par

Camion : _____

Chauffeur : _____

Reçu des marchandises
 en bon état
 Le Destinataire :
 COMMANDEMENT MILITAIRE

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 25/87

Ruhengeri le 20/11 19 87

Expéditeur : SEBUSHALI Aloys

Destinataire : Camp militaire Ruhengeri

Implico 209-87

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Légumes Verts	
		Cent quatre-vingt quinze kilos choux	195 kg
		Cent-vingt-un kilos carottes	121 kg
		quatre vingt-dix sept kilos Poireaux	97 kg
		Terminé	
		CAF MUYICATANCA	1000
		CAF MUGETA	1000
		CAF NDIRUKWAWCO	1000

Enlevé par

Camion : G.B 1621

Chauffeur : NSENGIYUNVA J

Paul

Recusé par le commandant

Le Commandant

COO RWANDA

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 26/87

Ruhengeri le 25/11 19 87

Expéditeur : SEBUSALI Aloys

Destinataire CAMP MILITAIRE Ruhengeri

Implico 209-87

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Légumes verts	
		- cent trente kilos = choux	130 kg
		- Quarante - vingt - deux kilos carottes	82 kg
		- Soixante - cinq - kilos pois chiches	65 kg
		Terrains	
		COL NUNYAGATANA	
		COL TUGEMA	
		COL NDIKURUKURU	

Enlevé par _____
 Camion : _____
 Chauffeur : _____

Reçus les marchandises
 COL NUNYAGATANA
 en bon état

Destinataire
 COL NUNYAGATANA

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 27/87

Ruhengeri le 27/11/ 19 87

Expéditeur : SEBUSHAG° Aloys

Destinataire : CAMP MILITAIRE RUHENGËRI

Implico 209-87

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Légumes Verts	
		Cent-seize kilos choux	116kg
		Soixante-treize kilos carottes	73kg
		Cinquante-huit kilos Potirons	58kg
		TEMOINS	
		CDT MUYAGETANO A F	
		CP L MUBËTA	
		CP L NDIRUMANA	

Enlevé par

Camion : _____

Chauffeur : _____

Recus les marchandises

CDT MUYAGETANO A F

Etat

Destinataire

Commandant

BN COO RUHENGËRI

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 028/87

Ruhengeri le 18/12 1987

Expéditeur : SERUBALI ACOYI

Destinataire CAMP MILITAIRE Ruhengeri

Implic 209-87

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Légumes vert.	
		Choux: mille cent cinquante cinq kilos	1155 kg
		carottes: sept cent vingt deux kilos	722 kg
		Poirreaux: cinq cent septante huit kilos	578 kg.
		TÉMOINS.	
		cdt MUNYABATANGA	<i>[Signature]</i>
		ISM NZIGAMASABO	<i>[Signature]</i>
		cdt INAGRAMUNGU	<i>[Signature]</i>

Enlevé par

Reçus les marchandises

Camion :

en bon état

Chauffeur :

Le Destinataire :



MARYAGA HORÉ I.
 Lt col
 Bon edo Ruh.

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 029/87

Ruhengeri le 23/12/87 19 87

Expéditeur : S EBUSHALI Aloys

Destinataire Camp MILITAIRE Ruhengeri

Imprico 209-87

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Légumes (vers)	
		Choux = deux cent trente sept kilos (237 kg)	
		carottes = cent quarante huit kilos (148 kg)	
		Poirreaux = cent dix huit kilos (118 kg)	
		TEMOINS :	
		Cpl MUNYAGATANGA <i>[Signature]</i>	
		ISM NZIGAMAZA <i>[Signature]</i>	
		Cpl NDIMURWANGO <i>[Signature]</i>	
		Cpl INAGRAMUNGU <i>[Signature]</i>	

Enlevé par

Reçus les marchandises

Camion : _____

Chauffeur : _____



LI col. MUNYAGATANGA I.
Commandant colo Ruh.

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 030/87

Ruhengeri le 24/12/87 19 87

Expéditeur : SÈ BUSHALI Aloye

Destinataire : Camp militaire Ruhengeri

Implico 209-87

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Légumes (verts):	
		Choux: Trois cent septante quatre kilos	(374 kg)
		Carottes: deux cent trente trois kilos	(233 kg)
		Poireaux: cent quatre-vingt sept kilos	(187 kg)
		TÉMOINS:	
		COLA MUNYAGATANGA Ex <i>[Signature]</i>	
		ISM NZIGAMASABOA <i>[Signature]</i>	
		Cpl RUKUTULI F.	
		Cpl IWAGRAMUNU F. <i>[Signature]</i>	

Enlevé par

Recus les marchandises

Camion : _____

Chauffeur : _____

Le Destinataire: I

CAMP MILITAIRE RUH. *[Signature]*